

La Fondation Abbé Pierre a renforcé son engagement dans la lutte contre l'habitat indigne à partir de 2007. Après un premier programme de cinq ans, qui a permis l'accompagnement de plus de 1 600 ménages, la Fondation met en place un nouveau programme pour la période 2012-2016.

LE PREMIER PROGRAMME SOS TAUDIS DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE A ÉTÉ ENTIÈREMENT CONSACRÉ AU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNE-

MENT DES MÉNAGES victimes d'habitat indigne, qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants, logés dans un habitat non décent, insalubre, ou précaire. Grâce à quelque 50 associations partenaires présentes dans 35 départements, la Fondation a montré que pour sortir les personnes de l'habitat indigne, il est indispensable de mettre en place un accompagnement global et durable (à la fois social, technique, juridique et financier) qui permet d'agir « pour » mais aussi « avec » les personnes, et qu'il faut donc renforcer les moyens dédiés à cet accompagnement dans les politiques publiques de lutte contre l'habitat indigne (PIG, MOUS...).

SOS TAUDIS A ÉGALEMENT PERMIS DE REPÉRER DES DIFFICULTÉS MAJEURES QUI FONT OBSTACLE À

L'ÉRADICATION DES TAUDIS: outre l'absence de volonté politique sur certains territoires, c'est la faiblesse du repérage des situations, la difficulté à traiter la non-décence, la très grande précarité financière de certains propriétaires occupants, la

600 Of familles of contrain de vivre des taudis

difficulté des ménages d'accéder à leurs droits, mais aussi la difficulté pour les intervenants de terrain de maîtriser un ensemble de compétences multiples et complexes. Afin d'intervenir sur ces obstacles, la Fondation a défini un nouveau programme composé de quatre volets, mis en œuvre pour la période 2012-2016.





Dans son nouveau programme, la Fondation Abbé Pierre renforce son soutien aux propriétaires occupants les plus

en difficulté pour les aider à réaliser des travaux dans leur logement. Dans ce cadre, elle peut apporter une subvention en complément des aides financières publiques existantes et prêts travaux existants (subventions de l'ANAH, des collectivités locales, des caisses de retraite, etc.).

Les demandes, qui sont examinées au cas par cas, doivent concerner des propriétaires occupants dont la situation économique, sociale et familiale, est particulièrement précaire et qui connaissent des situations d'habitat très difficiles. Les projets peuvent concerner des travaux de sortie d'insalubrité, des travaux d'amélioration de l'habitat, ou des travaux de lutte contre la précarité énergétique. La demande de subvention est soumise par l'opérateur qui est en charge du projet de travaux, et la subvention lui est versée, au bénéfice des occupants.

Toute demande est à adresser par mail à l'agence de la Fondation Abbé Pierre de votre région, ou s'il n'en existe pas, à **sostaudis@fap.fr** ou sur **www.fondation-abbe-pierre.fr** 

> À savoir : sur l'Ile de La Réunion, l'Agence régionale de la Fondation finance des travaux d'amélioration légère des cases traditionnelles.

La Fondation souhaite financer des actions nouvelles et innovantes, qui « montreront la voie » et permettront de faire avancer la lutte contre l'habitat indigne : pour cela, elle a lancé un appel à projets en direction des associations. Cet appel à projets s'adresse aux acteurs associatifs, à qui il est demandé d'élaborer des actions porteuses des solutions nouvelles, d'innovation et d'exemplarité sur les thèmes divers qui n'ont pas été suffisamment, voire très peu explorés à ce jour mais qui sont clairement identifiés comme des obstacles à l'efficacité de la lutte contre l'habitat indigne : la question du repérage qui reste un frein important, celle de la

santé mentale qui est récurrente, celle de la mobilisation des élus, notamment en milieu rural, ou encore celle de



## l'implication de la société civile, etc.

Ces actions doivent répondre à un besoin identifié sur un territoire donné, et avoir pour finalité de faire avancer les politiques publiques pour entrainer des résultats concrets sur le terrain. Pour accéder à l'appel à projets : demande par mail à sostaudis@fap.fr ou sur www.fondationabbe-pierre.fr







La possibilité pour les personnes victimes d'habitat indigne, en particulier les locataires, de mieux connaître et

de faire valoir leurs droits est un axe d'actions important pour la Fondation Abbé Pierre.

La législation en matière d'habitat indigne est complexe et n'est pas toujours maîtrisée par les associations qui accompagnent les ménages, et les procédures existantes ne sont pas suffisamment mobilisées. La Fondation intervient donc pour promouvoir la connaissance et l'utilisation de ces outils juridiques :

En soutenant financièrement des actions portant sur l'accès aux droits des personnes

victimes de l'habitat indigne : permanences d'accès aux droits, accompagnement juridique...

En proposant aux associations intervenant ou souhaitant intervenir sur ce sujet une formation juridique sur l'habitat indigne.

Toute demande est à adresser par mail à l'agence de la Fondation Abbé Pierre de votre région, ou s'il n'en existe pas, à sostaudis@fap.fr ou sur www.fondation-abbe-pierre.fr

À savoir : à Paris, l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation accueille, accompagne, conseille sur le plan juridique des personnes victimes de propriétaires indélicats et de marchands de sommeil.

# **MAIS AUSSI...**

Dans le cadre de son secteur « Habitat-Logement », la Fondation Abbé Pierre soutient de nombreuses actions ayant trait à l'habitat indigne.

Renseignements: sostaudis@fap.fr

L'accompagnement des ménages victimes de l'habitat indigne requiert de multiples compétences, à la fois sociales, techniques, juridiques et financières. L'échange d'expériences, de bonnes pratiques, l'information et la formation en continu, sont une nécessité pour toutes les associations qui interviennent sur le terrain et qui souhaitent progresser dans leur mission. Afin de les accompagner, la Fondation propose un ensemble de ressources pour se former, échanger, s'informer:

Un cycle annuel de journées de formation et d'échanges sur divers thèmes.

La diffusion de fiches BOÎTE À OUTILS d'expériences et de la jurisprudence en matière d'habitat indigne.

Pour en savoir plus :

www.fondation-abbe-pierre.fr







# 2 187 000

personnes vivent dans des conditions très difficiles ou dégradées : logements exigus, sans eau, sans WC, sans chauffage...

## 600 000

logements en France seraient considérés comme des taudis.

# 974 600

personnes en France
sont privées de
domicile personnel
et vivent dans
des cabanes, des
constructions
provisoires, des hôtels
meublés,
des campings...

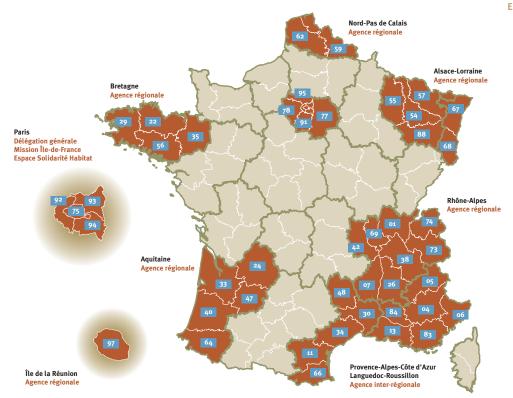
LES TAUDIS. Le programme a montré que l'habitat indigne recouvre des réalités diverses et que les personnes victimes de l'habitat indigne sont bien souvent confrontées à des difficultés multiples qui doivent être prises en compte au même titre que leurs difficultés de logement. C'est pourquoi dans tous les cas, l'accompagnement des personnes est déterminant pour mettre en œuvre une solution durable et adaptée à la situation de chacun, qu'il s'agisse de réaliser des travaux ou de reloger les occupants.

En proposant un accompagnement individuel sur le long terme, à la fois social, technique et juridique, le programme avait permis, à la fin 2011, à plus de la moitié des ménages accompagnés de trouver une solution.

Plus de 1 600 ménages accompagnés, 35 départements concernés, 54 associations ont été impliquées, issues pour la plupart des réseaux PACT, FAPIL, Compagnons Bâtisseurs, Emmaüs... 70 % de locataires, 20 % de propriétaires

- 70 % de locataires, 20 % de propriétaires occupants, et 10% en situation d'habitat « précaire » (caravane, habitat de fortune,...).
- 75 % des ménages confrontés à des difficultés d'ordre social ou sanitaire qui se cumulent : 30 % en situation d'exclusion sociale et de grande précarité, 30 % rencontrant des problèmes de santé, 27 % victimes d'un fort isolement social, 20 % en situation de fragilité psychologique, 28 % confrontés à des « problèmes d'occupation ».

# **IMPLANTATIONS DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE**



### DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3-5 rue de Romainville / 75019 PARIS Téléphone **01 55 56 37 00** 

# ESPACE SOLIDARITÉ HABITAT (ACCUEIL DU PUBLIC) MISSION ÎLE-DE-FRANCE

78-80 rue de la Réunion / 75020 PARIS Téléphone **01 44 64 04 40** 

#### AGENCE INTER-RÉGIONALE PACA / LANGUEDOC-ROUSSILON

16-20 rue Loubon / 13003 MARSEILLE Téléphone **04 91 50 61 77** 

17 cours Gambetta / 34000 MONTPELLIER Téléphone **04 67 54 27 44** 

### AGENCE RÉGIONALE ALSACE-LORRAINE

7 rue Clérisseau / 57000 METZ Téléphone **03 87 18 45 00** 

## AGENCE RÉGIONALE RHÔNE-ALPES

283 rue de Créqui / 69007 LYON Téléphone **04 37 65 16 52** 

## AGENCE RÉGIONALE NORD-PAS DE CALAIS

55 rue Pascal / 59000 LILLE Téléphone **03 20 14 34 54** 

## AGENCE RÉGIONALE BRETAGNE

11 boulevard Beaumont / 35000 RENNES Téléphone **02 99 65 46 73** 

# AGENCE RÉGIONALE AQUITAINE

6 rue de la Passerelle / 33000 BORDEAUX Téléphone **05 56 33 28 28** 

# AGENCE RÉGIONALE ILE DE LA RÉUNION

51 rue de la Clinique / 97490 SAINTE-CLOTILDE Téléphone **02 62 40 99 71** 

Tous renseignements sostaudis@fap.fr